



FCV-VWG

Fédération des Communes Valaisannes
Verband Walliser Gemeinden

Département de l'économie et de la formation
Service juridique des affaires économiques
Place de la Planta 3
1950 Sion

Monthey/Brigue, 23. avril 2021

Avant-projet d'une loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics

Mesdames, Messieurs,

Le comité de la Fédération des communes valaisannes a pris connaissance de l'avant-projet de la loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics.

Nous sommes favorables à cet avant-projet de loi dans la mesure où il permet de clarifier et de simplifier les démarches administratives, tant pour les adjudicateurs que pour les soumissionnaires. En particulier, nous saluons la clarification de la procédure de gré à gré, avec la recommandation selon laquelle un adjudicateur ne devrait pas approcher plus de trois soumissionnaires lorsqu'il demande des offres à des fins de comparaison. En outre, nous soutenons la volonté de limiter et de contrôler au mieux les problématiques relatives aux sous-traitants et aux mains d'œuvre temporaires.

Toutefois, l'ordonnance relative à cette loi est primordiale pour les communes, ceci afin de répondre entièrement à la motion 3.0315 (Des marchés publics : Que le bon sens prime sur la théorie). En effet, des éléments importants tels que les critères d'aptitude, les critères d'adjudication, les publications etc. y seront décrits. Nous demandons donc que la commission extra-parlementaire se réunisse pour se prononcer et pour travailler sur le contenu de cette ordonnance.

Enfin, nous pensons qu'il est absolument nécessaire que le canton soutienne les communes dans la mise en œuvre de cette loi. La mise à disposition de définitions, d'exemples faciles à comprendre (notamment quant aux types de contrats) ou encore d'une présentation claire et compréhensible des valeurs seuils et des procédures à suivre dans les différents cas de figure (y compris listes de contrôle) serait particulièrement appréciée. Des formulaires relatifs aux différentes procédures (documents types) et des exemples de critères d'attribution seraient également importants. De manière générale, nous attendons du canton qu'il soutienne les communes dans l'introduction de la LcAIMP, car ces dernières seront confrontées à de nombreuses nouveautés. Le soutien peut intervenir sous forme de séances d'information, de listes de contrôle, de best-practice, de formations continues, etc.



FCV-VWG

Fédération des Communes Valaisannes
Verband Walliser Gemeinden

En vous remerciant d'avoir pris la peine de nous consulter, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Stéphane Coppey
Président

Eliane Ruffiner-Guntern
Secrétaire générale